Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20261109-125_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 125/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 23
de Votants 27
Pouvoirs : 4

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 3 novembre 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON- TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BONNERUE Linda, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, AUBERT Yoan, MOUAZAN Soizic, LANGLAIS Patrick.

Excusés : LE COUVIOUR Mélanie, BOURVIC Arnaud, ASSIÉ Benjamin et GUYOT Albane.

Absent : /

Pouvoirs : LE COUVIOUR Mélanie à LEDUC Katia, BOURVIC Arnaud à MARCHAIS Yann, ASSIÉ Benjamin à MEURICE Paul et GUYOT Albane à LE GALL Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Élodie BOUTTIER a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2027-2031 :

Madame la Maire rappelle qu'une convention territoriale globale (CTG) a été signée avec la CAF d'Ille-et-Vilaine, la MSA des Portes de Bretagne, Montfort Communauté et ses communes membres, pour la période 2022 – 2026.

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le volet social et familial du projet de territoire, pour le maintien et le développement des services afférents à celui-ci, notamment en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce projet est établi à partir du diagnostic partagé et de la synthèse de l'évaluation de la CTG précédente tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Ainsi, la CTG a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les communes ou la communauté de communes.
- De définir un plan d'actions composé d 'axes et d'orientations stratégiques permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20261109-125_2026-DE

Par suite de l'évaluation de la CTG 2022 – 2026 aux côtés de la CAF d'Ille-et-Vilaine et des différents partenaires, ainsi qu'au diagnostic social territorial effectué en 2026, quatre axes socioéducatifs ont été identifiés, eux-mêmes déclinés en orientations stratégiques, qui se traduiront par des actions (récurrentes, spécifiques /multi-porteurs, phares) programmées sur la période 2027 – 2031 :

Axe 1 : Favoriser un accueil inclusif et de qualité pour tous les publics :

- Orientation stratégique 1.1 => Renforcer l'accessibilité de tous et améliorer l'inclusion des publics en situation de handicap
- Orientation stratégique 1.2 => Développer l'interconnaissance entre acteurs du territoire et encourager la mutualisation des ressources et des pratiques
- Orientation stratégique 1.3 => Soutenir la professionnalisation, l'attractivité et la valorisation des métiers de l'animation, du social et de la petite enfance

Axe 2 : Encourager la mobilité et l'accès aux pratiques éducatives, culturelles et sportives :

- Orientation stratégique 2.1 => Favoriser l'accès de tous aux activités culturelles, sportives et de loisirs comme leviers d'épanouissement et de cohésion sociale
- Orientation stratégique 2.2 => Développer les solutions de mobilité, l'accès aux droits et aux services, aux activités et aux équipements du territoire
- Orientation stratégique 2.3 => Poursuivre l'accompagnement socioéducatif des publics et garantir la continuité éducative.

Axe 3 : Renforcer la prévention et l'accès à l'information :

- Orientation stratégique 3.1 => Déployer des actions de prévention adaptées aux besoins des habitants et aux enjeux du territoire
- Orientation stratégique 3.2 => Faciliter l'accès à une information lisible, coordonnée et de proximité pour les familles et les partenaires
- Orientation stratégique 3.3 => Accompagner les familles et renforcer les actions de soutien à la parentalité
- Orientation stratégique 3.4 => assurer une veille sociale concernant les besoins en matière d'accueil

Axe 4 : Permettre la participation à la vie locale et développer l'autonomie :

- Orientation stratégique 4.1 => Accompagner les parcours individuels et favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Orientation stratégique 4.2 => Accompagner l'apprentissage de la citoyenneté et développer les dynamiques de solidarités

Pour rappel, la CTG se décline en conventions spécifiques dites « conventions d'objectifs et de financement – bonus territoire CTG », à l'échelle de la communauté de communes et des communes pour les services suivants :

- Relais Petite Enfance
- Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20261109-125_2026-DE

- Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, enfance et jeunesse
- Formations BAFA – BAFD
- Coordination CTG
- Séjours

Il est donc proposé de renouveler, pour la période 2027 – 2031, cette convention territoriale globale afin de développer et renforcer les actions sur les champs de compétences et domaines d'intervention partagés précités.

Considérant les dynamiques en cours en termes d'actions familiales sur le territoire de Montfort Communauté, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la signature de la Convention Territoriale Globale,
- autorise Madame la Maire à signer la convention et les documents se rapportant à la présente délibération,
- autorise Madame la Maire à signer les conventions afférentes.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI



La secrétaire de séance,
Élodie BOUTTIER

